



Traitement différencié pour les contractuels cyber et IA

Les syndicats CFDT, UNSA, alliance CGC-CFTC et CGT ont adressé un courriel à la directrice des ressources humaines de la DGA pour évoquer des informations non officielles concernant la revalorisation des ICT des domaines Cyber et IA en 2024.

Depuis quelques jours, des informations non officielles font état d'annonces à venir concernant la revalorisation des ICT des domaines Cyber et IA en 2024, faisant suite aux annonces de la conseillère sociale du ministre du 9 novembre 2023 à Bruz, afin d'harmoniser les salaires au sein de la filière cyber du ministère et accompagner la création de la future agence IA (AMIAD).
Même si la CFDT, l'UNSA, l'alliance CGC-CFTC et la CGT se félicitent de ces mesures, dont elles attendent cependant les modalités de déclinaison, elles ne peuvent que mettre en garde sur les conséquences et réactions qui se font déjà sentir dans les centres pour les agents non concernés. Cela touche en particulier les contractuels du domaine numérique (hors Cyber et IA) depuis la parution de la circulaire du 3 janvier dite « grille DINUM » qui attendent sa déclinaison.
Aussi, la CFDT, l'UNSA, l'alliance CGC-CFTC et la CGT vous demandent :

- D'officialiser les annonces et de détailler les mesures prévues pour les ICT des domaines Cyber et IA ;
- De clarifier les modalités d'application de la circulaire « grille DINUM » aux ICT et le calendrier associé ;
- De détailler les mesures envisagées pour les agents exclus de ces mesures (agents non ICT ou hors du domaine numérique).

La CFDT, l'UNSA, l'alliance CGC-CFTC et la CGT vous remercient pour vos retours dans les meilleurs délais afin de donner de la visibilité aux agents.



*Extrait du
Mail du 15/02/24*

La directrice des ressources humaines de la DGA a répondu pour fournir les éléments suivants :



*Extrait du
Mail du 19/02/24*

Comme vous le savez, la valorisation de l'expertise technique fait partie des priorités de la politique salariale prévue dans le cadre de la loi de programmation militaire et l'enveloppe catégorielle du ministère pour l'année 2024 a été construite en prenant en compte cette ambition de manière à renforcer l'attractivité et la fidélisation sur les métiers en tension.
La réunion du 5 mars prochain, à laquelle vous avez été conviés, a pour objet de vous partager la situation spécifique de la filière cyber et le schéma global d'harmonisation des statuts et des rémunérations des personnels contractuels, sur lequel nous travaillons avec la DRH-MD, la DGSE et le Comcyber. Ce schéma vise à prévenir les situations de concurrence au sein du ministère et plus largement au sein de l'Etat, tout en développant les mobilités et parcours croisés au sein de cette filière dans une perspective de fidélisation. La situation des personnels non contractuels de la filière sera également examinée. Ce schéma a vocation à s'appliquer dès l'année 2024.



Extrait du
Mail du 19/02/24

S'agissant des personnels de la filière numérique, suite à la publication du nouveau référentiel de rémunération établi par la DINUM début janvier, la DRH-MD, en lien avec les différents employeurs du ministère, est train d'instruire l'impact de ce nouveau référentiel et d'en évaluer le coût dans le cadre des travaux d'A2PM. Ces travaux sont nécessaires pour convenir des modalités de déclinaison qui seront appliquées au sein du ministère, en tenant compte également de la diversité des viviers de compétences qui composent cette filière et de la spécificité de leurs parcours. La DGA concourt étroitement à cette analyse compte tenu de l'importance de son vivier et des enjeux spécifiques de fidélisation qui caractérisent également cette filière.

Parallèlement, les travaux de déclinaison de la nouvelle politique salariale des personnels ICT-TCT se poursuivent : nous aurons l'occasion de partager lors du GT ICT-TCT réuni le 27 février prochain le projet de note de gestion relative à la mise en œuvre des leviers visant à mieux reconnaître les parcours professionnels, les compétences et savoir-faire et l'engagement professionnel des personnels ICT-TCT.

D'autre part, le projet de lignes directrices de gestion est inscrit à l'ordre du jour du CSAR du 13 mars prochain. L'objectif est de mettre en œuvre la campagne relative au levier 2, dédié à la fidélisation des compétences et savoir-faire, et la campagne de revalorisations exceptionnelles, dès la fin de la campagne IEIA, c'est-à-dire entre avril et juin prochain. Cette déclinaison est très attendue de la part des collaborateurs et managers de la DGA dans un contexte de transition vers un régime de reconnaissance plus attractif, plus lisible et plus stable.

Les syndicats CFDT, UNSA, alliance CGC-CFTC et CGT prennent acte de ces informations qui vont apporter une perspective sans doute intéressante pour les personnels contractuels de la cyber et de l'IA.

Les syndicats CFDT, UNSA, alliance CGC-CFTC et CGT seront proactifs aux rendez-vous de dialogue social pour suivre ce sujet qui va télescopier la démarche de classification des personnels de la DGA.

27/02/24

GT ICT-TCT

LDG + Note de gestion
Critères fonction technique
Requalifications TCT en ICT

05/03/24

Multilatérale

Attractivité, rémunération et
parcours professionnel de la filière
cyber

13/03/24

CSAR-DGA

LDG ICT-TCT